



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

Le treize mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 7 mai 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie HARREAU), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Benoît ROSSIGNOL

DEL2024_042 : Redevance d'occupation du domaine public pour la collecte des textiles

Dans le cadre du nouveau dispositif métropolitain de collecte des textiles, Grenoble-Alpes Métropole a conventionné avec un opérateur pour l'installation, l'entretien et la collecte de conteneurs de récupération des textiles, linges et chaussures sur le territoire métropolitain et en déchèteries.

Un conteneur sera installé sur la commune, sur le parking de la mairie (place de l'église).

Il appartient à la commune de définir la redevance l'occupation du domaine public. La redevance sera versée annuellement par l'opérateur à la commune et fera l'objet d'une révision annuelle pour tenir compte de l'inflation.

Vu l'arrêté municipal n°2021_114 portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement de produits divers ;

Vu le projet de convention de partenariat pour la mise en place de conteneurs de récupération des textiles-linges de maison-chaussures pour leur revalorisation ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer la redevance d'occupation du domaine public à 5 €/an/m² ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Benoît ROSSIGNOL
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 21 MAI 2024
Publié le : 21 MAI 2024